

**CONDITIONS DEFINITIVES APPLICABLES**

Les investisseurs doivent avoir une connaissance et une expérience suffisantes des problèmes financiers et commerciaux pour évaluer le bien-fondé et les risques inhérents à l'investissement dans une émission particulière d'Euro Medium Term Notes, et avoir accès à des outils analytiques adaptés et les connaître afin d'évaluer ce bien-fondé et ces risques à la lumière de leur situation financière. Certaines émissions d'Euro Medium Term Notes ne sont pas un bon investissement pour les investisseurs qui ne sont pas bien au fait des indices de taux d'intérêt applicables, des devises, des autres indices ou formules, des remboursements ou autres droits ou options. Les investisseurs doivent par ailleurs disposer de ressources financières suffisantes pour supporter les risques associés à un investissement en Euro Medium Term Notes. Pour une description plus détaillée des risques inhérents à un investissement dans les Euro Medium Term Notes, il est conseillé aux investisseurs de consulter la section du Debt Issuance Programme Prospectus intitulée « Facteurs de risque ».

**16 Janvier 2009**

**SG Option Europe**

**Emission de EUR 40 000 000 d'Obligations  
Sans conditions et irrévocablement garanties par la Société Générale  
dans le cadre du Euro Medium Term Note Programme  
de 125 000 000 000 €**

**PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES**

Les termes employés dans le présent document sont réputés définis aux fins des Conditions exposées sous le titre « *Termes et Conditions des Obligations (Notes) de Droit Français* » dans le Debt Issuance Programme Prospectus daté du 2 mai 2008 et toute version modifiée ou complétée de ce dernier qui constituent ensemble un prospectus de base aux fins de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/EC) (la **Directive Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations qui y sont décrites aux fins de l'Article 5.4 de la Prospectus Directive et doit être lu en conjonction avec le Debt Issuance Programme Prospectus publiée avant la Date d'Émission (telle que définie ci-dessous) (le(s) **Supplément(s)**) ; étant précisé, cependant, que si le Supplément (i) est publié après que ces Conditions Définitives aient été signées ou émises et (ii) prévoit une ou des modifications des Conditions exposées sous le titre « *Termes et Conditions des Obligations (Notes) de Droit Français* », cette ou ces modifications n'auront aucun effet sur les Conditions des Obligations auxquelles les présentes Conditions Définitives se rapportent. Seule la lecture combinée des présentes Conditions Définitives et du Debt Issuance Programme Prospectus et des éventuels Suppléments permet d'obtenir des informations complètes sur l'Emetteur, le Garant et sur l'offre des Obligations. Des copies de ce Debt Issuance Programme Prospectus, des éventuels Suppléments et des présentes Conditions Définitives peuvent être demandées pour consultation au siège social de l'Emetteur, dans les agences indiquées des agents payeurs et, dans le cas d'Obligations admises à la cote sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg, sur le site Internet de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)).

Les dispositions de l'Annexe Technique sur les Actions et Indices s'appliquent aux présentes Conditions Définitives et ces documents se lisent ensemble. En cas d'incompatibilité entre l'Annexe

## TRADUCTION LIBRE A TITRE D'INFORMATION

Technique sur les Actions et Indices et les présentes Conditions Définitives, les présentes Conditions Définitives feront foi.

- |   |      |   |   |
|---|------|---|---|
| 1.  | (i)  | <b>Emetteur :</b>   | SG Option Europe                              |
|   | (ii) | <b>Garant :</b>   | Société Générale                              |
| 2.  | (i)  | <b>Numéro de série :</b>  | 21161/09.1                                    |
|   | (ii) | <b>Numéro de tranche :</b>  | 1   |
| 3.  |      | <b>Devise ou Devise(s) Spécifiées :</b>   | EUR   |
| 4.  |      | <b>Montant nominal total :</b>  |   |
|   | (i)  | <b>Tranche :</b>  | 40 000 000                                    |
|   | (ii) | <b>Série :</b>  | 40 000 000                                    |
| 5.  |      | <b>Prix d'Emission :</b>  | 99.14% du Montant de l'Emission               |
| 6.  |      | <b>Valeur Nominale(s) :</b>   | 1 000   |
| 7.  | (i)  | <b>Date d'Emission et Date de Commencement des Intérêts :</b>                           | 20 Janvier 2009                               |
|   | (ii) | <b>Date de Commencement des Intérêts si elle est différente de la Date d'Emission :</b> | Non Applicable                                |
| 8.  |      | <b>Date d'Echéance :</b>  | 28/04/17 (JJ/MM/AA)                           |
| 9.  |      | <b>Base des intérêts :</b>  | Voir les paragraphes 15 à 18 ci-dessous       |
| 10.   |      | <b>Base de remboursement /paiement :</b>  | Voir le(s) paragraphe(s) 20 et/ou 23 ci-après |
| 11.   |      | <b>Modification de la base des intérêts ou de la base de remboursement/paiement :</b>   | Voir les paragraphes 15 à 18 ci-dessous       |
| 12.   |      | <b>Options de vente/d'achat :</b>   | Voir le(s) paragraphe(s) 21 et/ou 22 ci-après |
| 13.   |      | <b>Statut des Obligations :</b>   | Non subordonné                                |
| 14.   |      | <b>Mode de distribution :</b>   | Non syndiqué                                  |
| <b>DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS DUS (LE CAS ECHEANT)</b> |      |   |   |
| 15.   |      | <b>Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe</b>                               | Non applicable                                |

TRADUCTION LIBRE A TITRE D'INFORMATION

16. **Dispositions relatives aux Obligations à Taux Flottant** Non applicable
17. **Dispositions relatives aux Obligations Zéro-Coupon** Non applicable
18. **Dispositions relatives aux Obligations Indexées** Non applicable
19. **Dispositions relatives aux Obligations Liées à Deux Devises** Non Applicable

**DISPOSITIONS RELATIVES A LA LIVRAISON PHYSIQUE**

20. **Dispositions relatives aux Obligations avec Livraison Physique** Non Applicable

**DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

21. **Remboursement au gré de l'Emetteur (pour des raisons autres que fiscales) :** Comme déterminé par l'Agent de Calcul conformément aux dispositions de l'Annexe Technique Actions et Indices, sous réserve d'un préavis adressé 6 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation (n)
- (i) **Date(s) de remboursement optionnel :** Voir l'Annexe
- (ii) **Montant(s) de Remboursement Optionnel et mode de calcul, le cas échéant de ce(s) montant(s) : Si possibilité de remboursement**
- (iii) **partiel :** Non Applicable
- (a) **Montant de Remboursement Minimum :** Non Applicable
- (b) **Montant de Remboursement Maximum :** Non Applicable
- (iv) **Préavis (s'il est différent de celui qui est indiqué dans les Conditions) :** Voir l'Annexe
22. **Remboursement au gré des Porteurs d'Obligations :** Non Applicable
23. **Montant de Remboursement Final :** Voir l'Annexe
- (i) **Indice/Formule :** Voir l'Annexe
- (ii) **Agent de Calcul chargé du calcul du Montant de Remboursement Final (s'il est différent de l'Agent Fiscal) :** Conformément aux dispositions de la Partie 3.I de l'Annexe Technique Actions et Indices

TRADUCTION LIBRE A TITRE D'INFORMATION

|   |   |  |
|---|---|--|
| (iii)   | <b>Dispositions relatives à la détermination du montant de remboursement dans le cas où le calcul par référence à l'Indice et/ou à la Formule est impossible ou impraticable :</b>  | Conformément aux dispositions de l'Annexe Technique Actions et Indices               |
| 24.   | <b>Montant(s) de remboursement anticipé dû en cas de remboursement pour raisons fiscales ou à la Déchéance du terme et/ou mode de calcul de ce dernier (si requis ou si différents de celui qui est exposé dans la Condition 7(g) des « Termes et Conditions des Obligations (Notes) de Droit Anglais et des Obligations Dématérialisées » et la Condition 6(g) des Termes et Conditions des Obligations (Notes) de Droit français) :</b> | Valeur de Marché   |
| 25.   | <b>Dispositions relatives aux Obligations liées aux crédits</b>   | Not Applicable   |
| <b>DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS</b> |   |  |
| 26.   | <b>Forme des Obligations :</b>  |  |
| (i)   | <b>Forme :</b>  | Obligations Dématérialisées<br>forme dématérialisée au porteur ( <i>au porteur</i> ) |
| (ii)  | <b>Nouveau titre global :</b>   | Non  |
| 27.   | <b>Choix du « Jour Ouvré de Paiement » conformément à la Condition 5(d) des Termes et Conditions des Obligations (Notes) de Droit français) ou autres dispositions spéciales relatives aux Jours ouvrés de paiement:</b>  | La Condition 5(d) s'applique   |
| 28.   | <b>Autre(s) centre(s) financier(s) aux fins de la Condition 5(d) des Termes et Conditions des Obligations (Notes) de Droit français :</b>   | Non Applicable   |
| 29.   | <b>Talons des futurs coupons ou reçus à joindre aux Obligations définitives au porteur :</b>  | Oui (si approprié)   |
| 30.   | <b>Détails relatifs aux Obligations Partiellement Libérées : montant de</b>   | Non applicable   |

## TRADUCTION LIBRE A TITRE D'INFORMATION

chaque paiement, y compris le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être effectué et les conséquences du défaut de paiement :

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 31. | Détails relatifs aux Obligations remboursables par versements échelonnés :  | Non applicable   |
| 32. | Redénomination applicable :   | Redénomination non applicable  |
| 33. | Période de livraison au système de compensation conformément à la Condition 14 des Termes et Conditions des Obligations ( <i>Notes</i> ) de Droit français ( <i>Notifications</i> ) : | Non applicable   |
| 34. | <i>Masse</i> (Condition 13 des Obligations de droit français) :   | Les "représentant(s) de la masse" seront désignés lors de la première assemblée générale des Porteurs d'Obligations.           |
| 35. | Agent(s) payeur(s) suisse(s) :  | Non Applicable   |
| 36. | Gérant de portefeuille :  | Non applicable   |
| 37. | Autres conditions définitives:  | Comme spécifié dans l'Annexe   |
| 38. | Droit applicable :  | Les Obligations (et, si applicable, les reçus et les coupons) sont régis et seront interprétés conformément au droit Français. |

## DISTRIBUTION

- |     |  |   |
|-----|--|---|
| 39. | (i) En cas de syndication, noms et adresses et engagements de souscription des chefs de file : | Non applicable  |
|     | (ii) Date du contrat de syndication :  | Non applicable  |
|     | (iii) Courtier régulateur (le cas échéant) :   | Non applicable  |
| 40. | En l'absence de syndication, nom et adresse du courtier concerné :                             | Société Générale<br>17 Cours Valmy<br>92987 Paris La Défense Cedex<br>France                          |
| 41. | Commission et concession totales :   | Il n'y a pas de commission et/ou de concession payée par l'Emetteur au courtier ou aux chefs de file. |
| 42. | Règles TEFRA D ou TEFRA C applicables ou règles TEFRA non applicable:                          | Non Applicable  |

43. **Autres restrictions sur la vente :** Non applicable
44. **Autres communications fiscales aux Etats-Unis :** Non applicable

### **FINALITÉ DES CONDITIONS DÉFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives englobent les Conditions Définitives nécessaires à l'émission et à l'admission à la cote sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg par SG Option Europe dans le cadre de son Euro Medium Term Note Programme de 125 000 000 000 €aux fins duquel elles sont soumises.

### **RESPONSABILITE**

L'Emetteur et le Garant acceptent chacun la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives pour la Série 21161/09.1, Tranche 1. L'information contenue dans ce Prospectus et qui concerne le(s) Sous-Jacent(s) consiste en des extraits ou des résumés d'informations obtenues grâce à des bases de données générales accessibles au public ou toute autre information disponible. L'Emetteur et le Garant confirment chacun que ces informations ont été reproduites de façon exacte et que, à sa connaissance et après vérification des informations publiées, aucun fait de nature à rendre les informations reproduites inexactes ou trompeuses n'a été omis.

**PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS**

**1. COTATION**

- (i) **Cotation :** Demande d'admission à la cote officielle de la Bourse du Luxembourg et cote sur le marché réglementé
- (ii) **Admission à la négociation :** La demande d'admission des Obligations à la négociation officielle sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg a été déposée et prendra effet le 20 Janvier 2009

**2. NOTATIONS**

**Notations :** Les Obligations qui doivent être émises n'ont pas été notées

**3. NOTIFICATION**

Non Applicable

**4. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES IMPLIQUEES DANS L'EMISSION**

A la connaissance de l'Emetteur, à l'exception des commissions dus aux chef(s) de file/preneur ferme, aucune personne impliquée dans l'émission des Obligations n'a des intérêts importants dans cette offre.

L'Emetteur et la Société Générale prévoient de conclure des opérations de couverture afin de couvrir les engagements de l'Emetteur au titre des Obligations. Si un conflit d'intérêt devait survenir entre (i) les responsabilités de la Société Générale en tant qu'Agent de Calcul et (ii) les responsabilités de la Société Générale en tant que contrepartie dans le cadre des opérations de couverture mentionnées ci-dessus, l'Emetteur et la Société Générale déclarent que de tels conflits d'intérêt seraient résolus dans le respect des intérêts des porteurs des Obligations.

Lyxor Asset Management S.A. étant une filiale de Société Générale, il y a un potentiel conflit d'intérêts basé sur la fonction de Lyxor Asset Management en tant que société de gestion du fonds sous jacent. Cependant, ce conflit d'intérêts sera résolu de manière à respecter les intérêts des Porteurs d'Obligations.

**5. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES RECETTES NETTES ET DU TOTAL DES FRAIS**

- (i) **Raisons de l'offre :** Voir la section « Allocation des recettes » dans le Debt Issuance Programme Prospectus
- (ii) **Recettes nettes estimées :** Non Applicable
- (iii) **Total des frais estimés :** Non Applicable

**6. RENDEMENT (Obligations à Taux Fixe uniquement)**

**Indication du rendement :** Not Applicable

**7. TAUX D'INTERET HISTORIQUES (Obligations à Taux Variable uniquement)**

Non applicable

**8. PERFORMANCE DE L'INDICE/DE LA FORMULE, EXPLICATION DE L'IMPACT SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT, RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU SOUS-JACENT (Obligations Indexées uniquement)**

Les informations sur les performances passées et futures du fonds, la volatilité et le prospectus concerné sont disponibles, sur demande, dans l'agence indiquée de Société Générale (voir l'adresse et les détails du contact de Société Générale pour toutes communications administratives relatives aux Obligations) et dans l'agence de l'agent au Luxembourg.

L'Emetteur peut rembourser les Obligations à la Date de remboursement optionnel. Si l'Emetteur choisit de rembourser les Obligations, les porteurs ont le droit de recevoir le Montant de Remboursement Optionnel par un règlement comptant à la Date de remboursement optionnel. Les porteurs ne recevront pas de coupon pendant la durée de vie des Obligations. A la Date d'Echéance, les porteurs ont le droit de recevoir, en plus du montant investi initialement (le "Montant de Remboursement Minimum"), un montant totalement lié à la performance des Sous-jacents. Le rendement de ces Obligations est totalement lié à la performance des Sous-jacents : plus élevée est la performance, plus élevé est le rendement. Le rendement de ces Obligations est lié à la performance des Sous-jacents telle que calculée à des Dates d'Evaluation prédéfinies et indifféremment du niveau de ces Sous-jacents entre ces dates. En conséquence les cours de clôture des Sous-jacents à ces dates affecteront la valeur des Obligations plus que n'importe quel autre facteur. A maturité, les porteurs recevront au moins 100% du montant investi initialement. Ces Obligations sont différentes des titres de créances conventionnels car il n'y aura paiement périodique pendant la vie des Obligations et le rendement à maturité des Obligations basé sur le Montant de Remboursement Minimum peut être inférieur à celui qui serait payé au titre de tels titres de créances conventionnels. Les porteurs doivent savoir que la perception du Montant de Remboursement Minimum à maturité ne compensera pas pour un coût d'opportunité causé par l'inflation ou tout facteur lié à la valeur temps de la monnaie.

**9. PERFORMANCE DU OU DES TAUX DE CHANGE ET EXPLICATION DE LEUR IMPACT SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT (OBLIGATIONS LIEES A DEUX DEVISES UNIQUEMENT)**

Non applicable

**10. INFORMATIONS OPERATIONNELLES**

- (i) **Code ISIN :** FR0010709089
- (ii) **Code commun :** 040808701

- (iii) **Tout système de compensation autre que Euroclear Bank S.A./N.V., Clearstream Banking, société anonyme ou Euroclear France et numéro(s) d'identification correspondants :** Non Applicable
- (iv) **Livraison :** Livraison contre paiement
- (v) **Noms et adresses des agents payeurs supplémentaires (le cas échéant) :** Non Applicable
- (vi) **Obligations destinées à être détenues d'une façon qui rendrait possible l'admissibilité au Eurosystem :** Non
- 11. Adresse et coordonnées de la Société Générale pour l'ensemble de la communication administrative relative aux Obligations :** Société Générale  
17, Cours Valmy  
92987 Paris La Défense Cedex  
Name: Sales Support Services - Equity Derivatives  
Tel: +33 1 42 13 86 92 (Hotline)  
Fax: +33 1 58 98 35 53  
Email: clientsupport-deai@sgcib.com  
valuation-deai@sgcib.com
- 12. OFFRES PUBLIQUES**
- Non Applicable

**Informations postérieures à l'émission :** l'Émetteur n'a pas l'intention de fournir des informations après l'émission en ce qui concerne les actifs sous-jacents des émissions d'Obligations constituant des instruments dérivés.

**ANNEXE**

(Cette Annexe fait partie intégrante de la Partie A des Conditions Définitives auxquelles elle est jointe)

**Part 1**

|   |   |
|---|---|
| <b>1. (i) Emetteur</b>  | SG Option Europe  |
| <b>(ii) Garant</b>  | Société Générale  |
| <b>3. Devise Spécifiée ou Devises</b>   | EUR   |
| <b>4. Montant Nominal Total</b>   |   |
| <b>(i) Tranche</b>  | 40 000 000  |
| <b>(ii) Série</b>   | 40 000 000  |
| <b>5. Prix d'Emission</b>   | 99.14% du Montant de l'Emission   |
| <b>6. Valeur Nominale</b>   | 1 000   |
| <b>7. Date d'Emission</b>   | 20/01/2009 (JJ/MM/AAAA)   |
| <b>8. Date d'Echéance</b>   | 28/04/2017  |
| <b>1.(i). (Part B) Cotation</b>   | Bourse du Luxembourg et cote sur le marché réglementé   |
| <b>21. Remboursement au gré de l'Emetteur (pour des raisons autres que fiscales)</b>                  | Applicable  |
| <b>(i) Date de Remboursement Optionnel(n)</b>   | Un Jour Ouvré avant la Date d'Echéance  |
| <b>(ii) Montant de Remboursement Optionnel(n) et mode de calcul, le cas échéant de ces montants :</b> | A chaque Date d'Evaluation(n) (n de 1 à 7), le Montant de Remboursement Optionnel(n) sera calculé comme suit et sera payé à la Date de Remboursement Optionnel(n) :<br>Valeur Nominale ×<br>Max [ 100% ; ( 100% + 10% × n ) × ( Eonia(8) / Eonia(n) ) ] |
| <b>(iv) Préavis (s'il est différent de celui qui est indiqué dans les Conditions) :</b>               | 6 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation(n) (n de 1 à 7)   |

TRADUCTION LIBRE A TITRE D'INFORMATION

**23. Montant de Remboursement Final**

L'Emetteur remboursera chaque obligation à la Date d'Echéance (sauf si préalablement remboursée ou rachetée et annulée selon les conditions mentionnées dans la partie "Remboursement au gré de l'Emetteur (pour des raisons autres que fiscales)") en accord avec la formule suivante :

$$\text{Valeur Nominale} \times (100\% + 100\% \times \text{Max} ( 0\% ; \text{Performance} ) )$$

**Part 2**

*Les termes utilisés dans la formule sont décrits dans la présente Partie 2.*

**Date d'Evaluation(0)** 20/04/2009

**Date d'Evaluation(i)** 20/04/2010 ; 20/04/2011 ; 20/04/2012 ; 22/04/2013 ; 22/04/2014 ;  
**(i de 1 to 8)** 20/04/2015 ; 20/04/2016 ; 20/04/2017

**Sous-jacent** L'indice (« l'Indice Sous-Jacent ») et l'ETF (« le Fonds ») suivants, tels que définis ci-dessous :

| Nom de l'indice | Reuters Code | Sponsor de l'indice | Bourse         | Site Internet*  |
|-----------------|--------------|---------------------|----------------|---|
| CAC 40 Index    | .FCHI        | Euronext Paris      | Euronext Paris | <a href="http://www.euronext.com/">http://www.euronext.com/</a> |

*\*Les informations relatives aux performance passées et futures du Sous-Jacent sont disponibles sur le site Internet du Sponsor de l'indice et la volatilité pourra être obtenue, sur demande, dans l'agence indiquée de Société Générale (voir l'adresse et les détails du contact de Société Générale pour toutes communications administratives relatives aux Obligations) et dans l'agence de l'agent au Luxembourg.*

| Nom du fonds                                 | Bloomberg     | Société de gestion du fonds                     | Bourse         | Code ISIN    | Site Internet  |
|--|---------------|---|----------------|--------------|--|
| Lyxor ETF Euro Cash EuroMTS Eonia Investable | CSH FP Equity | Lyxor International Asset Management-ETF/France | Euronext Paris | FR0010510800 | <a href="http://www.lyxoretf.com">www.lyxoretf.com</a> |

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Cours de Clôture</b>         | <p>Pour l'Indice, tel que défini dans la Partie 1 de l'Annexe Technique sur les Actions et Indices</p> <p>Pour le Fonds et en Date d'Evaluation(i) (i de 1 à 7), la valeur liquidative du Fonds payée par Société Générale pour un ordre de souscription émis, en tenant compte du préavis du Fonds pour un ordre de souscription, avant la Date d'Evaluation(i) (avant l'échéance du cut-off, si applicable, en fonction des documents du Fonds), incluant tous les coûts et frais (le cas échéant).</p> <p>Pour le Fonds et en Date d'Evaluation(8), la valeur liquidative du Fonds reçue par Société Générale pour un ordre de rachat émis, en tenant compte du préavis du Fonds pour un ordre de rachat, avant la Date d'Evaluation(8) (avant l'échéance du cut-off, si applicable, en fonction des documents du Fonds), nette de tous les coûts et frais (le cas échéant).</p> |
| <b>S(n) ; (pour n=0 et n=8)</b> | Cours de Clôture de l'Indice Sous-Jacent à la Date d'Evaluation(n)  |
| <b>Performance</b>              | $( S(8) / S(0) ) - 1$   |
| <b>Eonia(n) ; (n de 1 to 8)</b> | Cours de Clôture du Fonds à la Date d'Evaluation(n)   |

### **Informations relatives aux Sous-Jacents**

L'information contenue dans ce Prospectus et qui concerne le(s) Sous-Jacent(s) consiste en des extraits ou des résumés d'informations obtenues grâce à des bases de données générales accessibles au public ou toute autre information disponible. L'Emetteur et le Garant confirment chacun que cette information a été reproduite de manière fidèle et que, pour autant qu'ils soient informés et capables de certifier l'information publiée, aucun fait n'a été omis qui rendrait l'information reproduite imprécise ou trompeuse.

### **Informations supplémentaires**

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit.

Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre.

« CAC 40® » et « CAC ® » sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V.  
»